

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET

DES RÉSEAUX ET DES SERVICES MULTIMÉDIA

PRÉAMBULE :

Ce texte, associé au règlement intérieur a pour but :

- de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques du lycée,
- de sensibiliser les usagers aux problèmes de sécurité informatique,
- de les informer sur les textes et la législation en vigueur.

Cette charte s'applique à tout utilisateur des moyens informatiques du lycée, qui s'engage à la respecter.

I – CADRE JURIDIQUE :

La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sont soumises aux règles du Droit.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Education Nationale (neutralité religieuse, politique et commerciale), sont également (mais pas exclusivement) interdits et, le cas échéant, sanctionnés par la Justice pénale et/ou civile :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure ;
- la provocation à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique ;
- l'incitation à la consommation de substances interdites ;
- la provocation aux crimes et délits, au suicide, à la discrimination, à la haine raciale, ou à la violence ;
- l'apologie de tous les crimes ;
- la négation de crimes contre l'Humanité ;
- la contrefaçon de marque (respect de la propriété industrielle et commerciale) ;
- la reproduction, la représentation ou la diffusion d'une œuvre (par exemple : logiciel informatique, extrait musical, photographie, extrait littéraire,...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle....
- l'usurpation d'identité.

II – DEFINITION - DROITS ET ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR :

1) Accès aux ressources informatiques :

L'utilisation des moyens informatiques du lycée Carcouët est possible pour l'ensemble des élèves et personnels et tous ceux qui participent à la formation des élèves. Toutefois, chaque utilisateur doit au préalable accepter les termes de la présente charte en y apposant sa signature.

L'utilisation des moyens informatiques est soumise à autorisation préalable. Cette autorisation se concrétise par l'ouverture d'un compte. De la même façon, la connexion de tout matériel sur le réseau est soumise à autorisation des personnes compétentes qui ont en charge son bon fonctionnement.

2) Usage des ressources informatiques :

L'utilisation des ressources informatiques et l'usage des services Internet ainsi que du réseau pour y accéder ne sont autorisés que dans le cadre exclusif des activités conformes aux missions du lycée, et conformément à la législation en vigueur. L'utilisation d'e-lyco s'inscrit également dans ce cadre.

L'utilisation de ces ressources partagées doit être rationnelle et loyale. Ainsi, chaque utilisateur doit en user raisonnablement. Il lui importe également de respecter les recommandations qui peuvent lui être fournies.

3) Respect de la législation :

L'utilisateur s'engage :

- à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1, et notamment les lois et règlements relatifs :
 - à la propriété intellectuelle, littéraire et artistique ;
 - à l'intégrité de l'identité des personnes ;
 - à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
 - aux libertés individuelles ;
 - à la protection de la vie privée ;
 - au droit d'autrui à son image (l'utilisation de l'image d'une personne suppose l'autorisation explicite et préalable de celle-ci ou de son représentant légal ; cette autorisation se limite à un objet et à un usage précis) ;
 - à la protection des mineurs (lorsqu'un document représente des mineurs, seuls peuvent apparaître leur prénom et l'initiale de leur nom) ;
- à ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire, et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations sans fondement ou non vérifiées et donc susceptibles de présenter le caractère d'un délit ;
- à ne pas réaliser de copie illicite de logiciels ;
- à respecter la confidentialité des données et le secret professionnel.

Lorsque l'utilisateur est amené à créer ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par l'Etablissement, il est rappelé ici, la nécessité pour l'utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité (s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

4) Préservation de l'intégrité des services :

L'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des Services. Il est notamment responsable, à son niveau, de l'utilisation du système informatique, du réseau, et des ressources informatiques locales et s'engage à ne pas apporter volontairement de perturbations à leur fonctionnement.

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau, de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques.

Il s'engage notamment à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ni désactiver les process de sécurité ;
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources ;
- ne pas introduire intentionnellement de programmes nuisibles (virus) ;
- soumettre à l'accord de l'Administrateur du réseau l'installation de logiciels ;
- respecter la procédure normale de connexion au réseau.

L'utilisateur s'engage à informer immédiatement l'Etablissement de toute perte, de toute tentative de violation ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels.

Il est rappelé que le compte de chaque utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels.

5) Utilisation rationnelle et loyale des services :

L'utilisateur accepte que le Lycée puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour faire cesser la perturbation éventuelle de ses Services. L'Etablissement se réserve notamment la possibilité d'interrompre l'accès aux services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif rappelé dans le Préambule.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser des listes d'adresses de messagerie, des listes de diffusion pour un objectif autre que pédagogique et éducatif tel que rappelé dans le Préambule.

6) Préconisation pour l'utilisation des services :

L'utilisateur devra :

- utiliser un mot de passe suffisamment sécurisé (longueur suffisante, variété des caractères, chiffres, lettres,...) ;
- systématiquement fermer sa session dès qu'il quitte (même momentanément) le poste informatique sur lequel il travaille ;
- toujours utiliser l'espace de stockage qui lui est assigné sur le serveur, sans encombrer le bureau ou les espaces de partage ;
- dupliquer par sécurité sur le serveur ses données de travail stockées sur un support amovible (ex. : clé USB), après s'être assuré que ce dernier ne soit infecté.

III – ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT :

L'établissement fait bénéficier l'utilisateur d'un accès aux ressources et services multimédias qu'il propose, aux conditions suivantes :

- l'établissement s'engage à détenir et conserver les données permettant l'identification de toute personne ayant contribué à la communication au public d'un document dans le cadre des services proposés. Ces informations conservées pendant le temps limité de cette communication sont strictement destinées aux éventuels besoins des autorités judiciaires.
- le lycée Carcouët s'efforce, dans la mesure du possible, de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente, de la rentrée scolaire à la fin des classes ; mais il n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. Le lycée peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers. Le lycée essaiera, dans la mesure du possible, d'informer les utilisateurs de ces interruptions.

Les utilisateurs doivent assurer la sauvegarde régulière de leurs données personnelles.

Le lycée Carcouët ne peut être tenu pour responsable des dommages, pertes de données ou d'information, d'atteinte à la confidentialité découlant directement ou indirectement de l'utilisation de ses ressources informatiques.

1) Protection des élèves et notamment des mineurs :

L'internet donne accès à un ensemble non contrôlé d'informations de valeur et de niveaux très divers.

Le lycée et les équipes pédagogiques se doivent de protéger les élèves, d'abord en les éduquant, en les formant, en les conseillant et en les assistant dans leur utilisation de l'Internet et des réseaux numériques.

Le lycée met en place des mécanismes de protection préservant les enfants des contenus illicites (ou/et présentant sous un jour favorable le banditisme, le vol, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés de crimes ou délits ou de nature à démoraliser les enfants ou les jeunes ou à inspirer ou entretenir des préjugés racistes). Mais l'attention des utilisateurs est attirée sur les limites techniques de ces protections.

2) Protection des données à caractère personnel de l'utilisateur :

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés, l'Etablissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès) ;
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation ;
- de lui garantir un droit d'accès et de rectification aux données le concernant.

L'établissement s'engage à supprimer les identifiant et mot de passe de toute personne l'ayant quitté pour éviter toute récupération.

3) Contrôles :

L'établissement se réserve le droit :

- de contrôler le contenu de toute page Web enregistrée sur ses serveurs en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des services énoncées par le présent règlement ;
- de suspendre l'usage du service par un utilisateur en cas de manquement au règlement et notamment dans l'hypothèse où l'utilisateur serait à l'origine d'un contenu manifestement illicite.

Des contrôles sont effectués périodiquement :

- dans un souci de respect de la réglementation et de protection des élèves, notamment des mineurs :
L'établissement procède à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité, notamment par lecture des journaux d'activité du service d'accès au réseau.
- dans un souci de sécurité du réseau et/ou des ressources informatiques :
Pour des nécessités de maintenance et de gestion technique, l'utilisation des services et notamment des ressources matérielles et logicielles ainsi que les échanges via le réseau peuvent être analysés et contrôlés dans le respect de la législation applicable et notamment dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et au respect des communications privées.
L'établissement se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système pour l'année scolaire.
- dans un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques et éducatifs définis dans le préambule.

4) Sanctions :

Tout manquement à cette présente charte peut, en fonction de la gravité de l'infraction, faire l'objet de sanctions prévues au règlement intérieur ou de poursuites judiciaires.

Je, soussigné, élève Classe :
personnel Statut :

Nom et Prénom :

Déclare avoir pris connaissance de la présente «CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIA» du lycée Carcouët, et m'engage à la respecter.

Je sais, qu'en cas de violation de ces règles, le lycée peut m'interdire l'accès à ses installations, sans préjuger des poursuites judiciaires qui pourront éventuellement être engagées contre moi.

Signatures :

Le membre du personnel : L'élève : le Père : La Mère : Le Tuteur :